

Edition du "REVEIL DU NORD" 100 bis, rue de Paris, LILLE La plus forte vente de la région

# L'Unité

BUREAUX : ROUBAIX 100 bis, rue de Paris, 20, Grande-Place, 20 TOURCOING 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

## LE CRÉMATOIRE DU NORD sera une œuvre de grand intérêt public

Deux raisons majeures militent en faveur de la création immédiate d'un Crématorium dans le Nord, centre industriel sans cesse agrandi de populations entassées.

Raison d'hygiène publique, raison d'économie budgétaire pour les communes.

La commission d'étude du projet, réunie samedi dernier à la Mairie de Lille, s'est prononcée à l'unanimité pour cette urgente réalisation. Elle a été bien inspirée en choisissant Lille, capitale du Nord, pour l'installation prochaine de cette œuvre

générale d'intérêt général réclamée depuis longtemps par tous les esprits avisés, avant le souci de la santé des travailleurs et de leur préservation des maladies contagieuses propagées par les cimetières. Ces nécropoles contaminent en permanence l'air et les eaux par leurs émanations méphitiques et leurs infiltrations microbiennes.

La primitive Église avait compris le danger et voulut le conjurer par sa défense formelle d'inhumier les corps dans les scieries, les cryptes abbatiales et en ordonnant, sous peine d'excommunication, au temps de sa toute-puissance spirituelle et temporelle, de situer l'emplacement des sépultures loin des agglomérations.

Aujourd'hui, dans toutes les grandes villes de la région, même dans nos humbles villages, les cimetières sont bordés d'habitations. Le typhus, la fièvre typhoïde, l'entérite, la tuberculose, ont souvent pour origine ce malsain voisinage et sévissent à l'état endémique.

Nos municipalités, nos assemblées départementales dépensent tous les ans des millions pour combattre ces maladies sociales, toujours vivaces pourtant, car elles puisent leurs facultés nocives dans le sol empoisonné des cimetières. Ne serait-il pas plus pratique et plus économique de tarir ces sources d'infections ?

Les mesures prophylactiques s'imposent. Dans un autre ordre d'idées, une considération ayant aussi son importance est à envisager.

Le Nord en général, l'arrondissement de Lille en particulier ont vu, depuis la guerre le prochain recensement le démontrera par des chiffres officiels — s'accroître le nombre de leurs habitants d'une façon fort sensible, par l'afflux des étrangers et la désertion déplorable des campagnes.

Les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Hellemmes, Lomme, pour citer seulement ces centres d'intense activité industrielle, vont se trouver dans l'obligation d'agrandir leurs cimetières.

Or, les terrains coûtent cher et sont rares. Leur acquisition, pour l'extension de nos nécropoles actuelles, entraînerait des dépenses formidables.

Le Crématorium régional permettrait de les éviter.

Cette salutaire institution sera donc à la fois profitable à l'hygiène publique et aux finances communales.

A ce double titre, elle sera accueillie avec reconnaissance par toutes nos populations travailleuses.

Sa salubre action ne sera pas limitée aux départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne. D'importants groupements de Belgique ont offert, d'un geste spontané, leur concours moral et pécuniaire pour la construction d'un Crématorium en France, à proximité de la frontière. Celui de Lille ne tardera pas à répondre à leur souci d'hygiène.

Il rayonnera, sur toute notre contrée, contre les virulentes maladies pathogènes et la pollution des eaux, pour la santé et au profit de tous ses habitants.

E. POLVENT.

EN QUATRIÈME PAGE. — Notre Chronique « Le Réveil Agricole » : La pratique des assolements. Echos et Informations.

Notre Causerie illustrée sur la T. S. F. : Le montage Tesla.

## La Commission des Finances en désaccord avec M. Doumer

La Commission des finances de la Chambre a commencé mardi après-midi l'examen du projet fiscal du Gouvernement.

Après une longue discussion, elle a décidé, par 22 voix contre 6, de constituer deux projets séparés : l'un relatif à l'équilibre budgétaire, l'autre, concernant l'amortissement de la dette alors que les deux questions se trouvaient jointes dans le projet du Gouvernement.

D'autre part, la Commission a décidé, par 22 voix contre 3, de maintenir à leur affectation primitive de garantie à l'initiation les trois milliards d'impôts supplémentaires de la loi du 4 décembre 1925 (Loi Loucheur) que le Gouvernement désirait incorporer dans les recettes budgétaires.

La Gauche forme l'opposition. Les membres de la Commission des finances qui ont voté contre la division en deux parties du projet gouvernemental, sont MM. Moncault, Bonnefous, Desjardins, Serot, Martin Prevel, membres de l'opposition.

Se sont abstenus : MM. Bokanowski, De Tinguy Du Fouet et Lantier. Les autres députés, qui ont voté pour, comprennent les socialistes, radicaux-socialistes, les républicains-socialistes et les membres de la gauche radicale.

Dans le second vote sur le maintien de l'affectation des trois milliards d'impôts supplémentaires, les mêmes députés ont voté de la même façon, à l'exception de M. de Moncault, qui était absent de la séance et ainsi n'a pas pris part au vote.

Dans l'entourage du ministre des Finances on ne se montrait pas très surpris de cette décision et on allait même jusqu'à dire que l'on s'y attendait.

M. Paul Doumer, disait-on, est animé du plus grand désir d'entente avec le Parlement.

Il va s'efforcer de concilier la thèse du Gouvernement, avec le point de vue de la Commission.

Mais il y a dans son programme, des points qu'il considère comme essentiels et auxquels, quels que soit les votes de la Commission, il se refusait de toucher.

La mesure la plus importante de son programme, c'est la réforme de la dette. Le ministre des Finances porterait le différend devant la Chambre qui serait alors appelée à prendre ses responsabilités.

Il nous faut donc attendre la fin de la séance pour se prononcer sur la question de la réforme de la dette.

On prévoit un nouvel échec du ministre des Finances.

**Attention!**  
N'oubliez pas que c'est en 2<sup>e</sup> page que vous devez lire **Pauvre Pétite**

## Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis mardi matin, en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Aristide Briand, ministre des affaires étrangères, a mis ses collègues au courant de l'état des affaires extérieures.

M. Painlevé, ministre de la guerre, a fait un exposé de la situation militaire au Maroc.

M. René Renoult, garde des sceaux, ministre de la justice, a fait connaître son intention de demander la mise à l'ordre du jour, d'une des prochaines séances de la Chambre, la discussion du projet de loi sur les loyers.

Il a signé de même ce qui concerne les projets de loi sur les baux à long terme et la propriété commerciale.

M. Daniel-Vincent, ministre du Commerce, a informé ses collègues qu'il avait, après entente avec le ministre des finances, invité le gouverneur de la Banque de France à prendre, avec les banques intéressées, toutes mesures de bienveillance pour le recouvrement des effets de commerce, à l'égard des débiteurs sérieusement atteints par les crises récentes.

M. Jean Durand, ministre de l'Agriculture, a indiqué les mesures qu'il a prises pour favoriser les emplacements de blé de printemps afin de suppléer aux diminutions d'emblavures, que les pluies d'automne avaient provoquées.

M. Levasseur, haut commissaire à l'habitation, a exposé la question des lotissements créés antérieurement à la loi du 19 juillet 1924. Sur sa proposition, le Conseil a chargé les ministres des finances, de l'Agriculture, de l'Intérieur et le haut commissaire à l'habitation de préparer un projet de loi ayant pour but l'aménagement de lotissements intéressés.

**LE RÉTABLISSEMENT DU SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT**

L'Agence Havas a fait suivre le communiqué officiel des précisions suivantes : Au cours de la séance du Conseil des Ministres, un échange de vues s'est établi sur les différents projets qui sont à l'ordre du jour des deux assemblées, et notamment sur la réforme électorale. D'après les déclarations d'une personnalité autorisée, le gouvernement aurait décidé de demander que la discussion de ce dernier projet vienne dès le début du mois prochain.

Nous croyons savoir que le Conseil se serait également entretenu de l'affaire des faux billets de banque de Hongrie, mais qu'aucune décision n'aurait été prise à ce sujet.

**LA LIVRE A 128 FR. 62**  
La livre a clôturé hier en hausse à 128 fr. 62 contre 126 fr. la veille ; le dollar est passé de 26,12 à 26,55. Les cent francs belges sont cotés à 180 fr. 95.

**LE LAIT A 1,25 A PARIS**  
Le syndicat de la crèmerie française annonce qu'en raison de l'augmentation des prix de gros, le lait, à Paris, sera vendu au détail 1 fr. 25 le litre, à partir de jeudi prochain.

**LA DÉLÉGATION ITALIENNE EST PARTIE POUR LONDRES**

MM. Volpi, ministre des Finances, Grandi, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et les autres membres de la délégation chargée de régler la dette de l'Italie, envers la Grande-Bretagne, sont partis de Rome, pour Londres, à midi.

## Les "Mausers" de Maubeuge

Saura-t-on par le dentiste et par le régisseur du Prince, actuellement sous les verrous, à qui ils étaient destinés ?

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Avesnes, 12 janvier. — Le mystère plane toujours sur l'affaire des « Mausers » découverts à Maubeuge, et dans l'express Bruxelles-Paris entre Aulnoye et Landrethéville.

Deux prévenus, Delaroche, régisseur du Prince de Chimay, et Marchant, le chirurgien-dentiste de la rue Saint-Jacques, à Maubeuge, sont sous les verrous sous la double inculpation de détention d'armes de guerre, et de complot contre la sûreté de l'Etat. Les deux « bons amis » n'ont pas encore été interrogés sur le fond de l'affaire. Ils le seront demain et après-demain. Faut-il en conclure, que l'instruction subit un arrêt, et qu'elle suit le cours de celle de l'affaire de Baisieux ?

Nullement !... Les moins qu'on puisse dire, en effet, c'est que le Parquet d'Avesnes, a fait tout son devoir, et qu'il a agi avec une diligence et une habileté remarquable !...

M. Glorian, juge d'instruction, poursuit son information, avec la perspicacité du magistrat avisé, que rien ne surprend, et qui n'a qu'un but arriver à faire la lumière, toute la lumière, dans le plus bref délai possible.

Des commissions rogatoires sont en voie d'exécution. La police enquête, contrôle, dans différentes directions. C'est ce qui explique la stagnation apparente de l'information. Demain, mercredi, et après-demain jeudi, les deux inculpés vont se trouver sur la sellette.

On peut assurer qu'ils auront affaire à forte partie. Réussiront-ils, comme ils le croient, à se disculper ? Mystère !... Attendons !...

**Deux affaires à éclaircir !**

Dans l'état actuel des choses, il semble, il semble lisez bien, qu'on se trouve, en présence de deux affaires distinctes. D'un côté, l'affaire Delaroche, l'officier pris dans le train avec les deux fusils et les cartouches ; de l'autre, l'affaire du docteur Marchant, le gardien de l'arsenal saisi.

Apparemment, les deux affaires ne se lient pas. Elles présentent cependant certains points communs. On est bien forcé de reconnaître, en effet, que les deux hommes se connaissent, qu'ils s'étaient vus, qu'ils se fréquentaient.

On s'arrête à l'amitié entre les deux inculpés ? C'est ce que le juge d'instruction s'efforce d'établir.

**Delaroche fraudait des armes de précision**

Nous avons, au jour d'hui, en main, les deux fusils importés frauduleusement par Delaroche, l'homme de l'express Bruxelles-Paris.

Il ne s'agit pas de fusils de guerre ordinaires, mais bien d'armes de haute précision.

L'un est un « Mauser » perfectionné, au canon duquel s'adapte un télescope de grand valeur. L'autre, placé dans un étui de fer, est un fusil clair, est un fusil allemand « Walther », venant de la « Waffenfabrik » de la Thure.

Les deux armes, flambant neuves, en parfait état d'entretien, tiennent les cartouches de guerre.

Nous avons vu aussi, les deux boîtes de ces cartouches saisis. L'une contient des projectiles ordinaires ; l'autre, des balles rayées à la pointe, qui font l'office de balles dum-dum.

A qui pouvaient bien être destinés ces armes de précision ?... et de prix !...

A quel usage étaient réservés les projectiles meurtriers ?

**Ce qu'est le Prince de Chimay**

Delaroche, on le sait, était régisseur du château de Chimay. Son maître, un hobereau riche, possédait en Belgique, son pays d'origine, des propriétés immenses. Comme tous les hommes de son rang, il menait une vie oisive, passant la majeure partie de son temps à Paris, où il possédait un somptueux hôtel, et dans les « stations » d'hiver et d'été, à la mode. On le dit grand chasseur devant l'éternel !

Les fonctions de Delaroche au château de Beaumont, ne l'occupaient que par intermittence. Entre temps, à ses nombreuses heures de loisir, il venait en France, passer la frontière, et se livrait au commerce du vin d'Anjou. Ce « bedde commerce » ne lui permettait-il pas de se livrer encore à d'autres occupations ?... Il aura à s'expliquer là-dessus !...

**Les mensonges du régisseur n'expliquent pas la fraude**

En tout cas, un fait est certain. Le régisseur a menti, lors de son arrestation. La déposition

faite hier, à M. Glorian, juge d'instruction, par M. Wilfrid Méliard, receveur principal des douanes à Avesnes, est là pour le prouver. A ce dernier, en effet, Delaroche a déclaré qu'il transportait les armes, pour une personnalité politique de droite, bien connue à Paris !

Il ajouta même : Si ce personnage haut placé consentait à parler, l'affaire ne tarderait pas à être éclaircie !

Parlait-il alors de son patron, le prince de Chimay ?

On ne le sait puisqu'il se refusa catégoriquement à préciser.

Or le benêt qui, devant le juge, le régisseur revint sur ses déclarations et affirma que les armes étaient destinées à un président de société de préparation militaire. Puis, qu'il ne parlerait plus, qu'en présence de son défenseur. Pourquoi ces réticences ?

Delaroche aura à s'en expliquer, vraisemblablement demain !

**Pourquoi le dentiste Marchant est sous les verrous**

Ceci dit pour Delaroche, voyons maintenant les raisons qui ont amené l'arrestation du docteur Marchant.

Les perquisitions effectuées chez le docteur Marchant, 13, rue Saint-Jacques, à Maubeuge, à l'adresse donnée par Delaroche, n'ayant amené que la découverte d'armes que l'on connaît, M. Glorian, juge d'instruction, faisant toujours preuve de la plus grande activité, il se saisit de la poste de Maubeuge, le courrier adressé au dentiste.

On se trouvait que plusieurs des lettres saisies contenaient des correspondances plutôt suspectes.

Ces renseignements joints à d'autres parvenus, commandaient au juge, la plus grande prudence à l'égard du dentiste qui parlait de réparer en Amérique.

Le magistrat n'hésita pas... Considérant avec raison que selon le proverbe « deux précautions valent mieux qu'une ! » il ordonna l'arrestation. On sait le reste.

## Un descendant de Confucius

Le Prince KUANG, 7<sup>e</sup> descendant de Confucius, qui a été le plus célèbre philosophe de la Chine, 500 ans avant Jésus-Christ.



Le Prince KUANG, 7<sup>e</sup> descendant de Confucius, qui a été le plus célèbre philosophe de la Chine, 500 ans avant Jésus-Christ.

## Après le Congrès Socialiste

QUELQUES COMMENTAIRES

Depuis quelques semaines, toute la Presse, de quelque opinion qu'elle soit, se livre aux commentaires les plus variés sur l'attitude du Parti socialiste et tentait les pronostics les plus audacieux sur les résultats de son Congrès extraordinaire, appelé à se prononcer sur la question de la participation au Gouvernement.

Les résultats des votes des fédérations étaient naturellement additionnés. L'écran des cinémas même les scrutateurs n'ont pu voir.

C'est donc tout l'intérêt attaché à la décision, qui devait être prise.

Elle va ouvrir, disait, lundi soir, BERNAUDEL, non seulement la plus grave crise parlementaire, mais encore une crise politique qui peut avoir les plus dangereuses répercussions.

Qu'on ne se méprenne pas ! Les Congrès sont quel qu'en dise aujourd'hui, une certaine pression n'ignorant pas toute la gravité de la décision qu'ils étaient appelés à prendre. La majorité n'a jamais fermé les yeux à la réalité des faits, ni aux perspectives d'avenir.

Elle a conscience au contraire d'avoir pris sa décision en considérant les événements de ces derniers mois et en projetant son regard vers les lendemains immédiats.

Des journaux, comme NOEL GARNIER, se livrent dans leurs journaux à une véritable accusation contre le Parti socialiste et en particulier contre le leader de la majorité, Léon BOURGEOIS, appelé à se prononcer sur la question de la participation au Gouvernement.

Les raisons qui ont dirigé le Congrès ont été suffisamment marquées par différents orateurs pour qu'il soit inutile d'y revenir et surtout pour qu'on s'épargne le ridicule de lui prêter de basses préoccupations.

**LE DILEMME**

On a tenté d'enfermer le Parti socialiste dans ce dilemme : Ou un Gouvernement de coalition radicale et socialiste ! Ou le retour d'un Gouvernement radical ou plus radical encore !

Dans un discours qui fut non seulement un beau morceau d'éloquence, mais qui fut encore d'une puissance dialectique et d'une haute portée politique, M. LÉON BOURGEOIS a répondu à ce dilemme.

Le dilemme I l'écarte puisque le Parti socialiste reste prêt à pratiquer une politique de soutien à l'endroit d'un Gouvernement radical, résolu à poursuivre une politique radicale.

La majorité, par les interventions de Combarès, de Lebas, de Blum, de Paul Faure a dit nettement qu'elle savait tout le péril d'une telle politique, mais qu'elle était, cependant, résolue à la poursuivre, consciente des responsabilités qui incombent à un grand parti, disposant de cent parlementaires et s'appuyant sur deux millions de sympathisants.

Il ne dépendra pas de lui si toutes les espérances de cette législature ne se réalisent pas. Il est prêt au combat... et disposé à s'associer à tous ceux qui sont résolus à la lutte contre les puissances d'argent et contre le Sénat.

Et puis, qui veut que le groupe parlementaire doive se réfugier dans une opposition farouche ? Non, le Congrès lui a demandé de toujours affirmer sur tous les problèmes, la pensée socialiste et lorsque celle-ci ne peut l'emporter, il le convie à faire toujours échec aux entreprises de la Droite en se ralliant aux projets les moins préjudiciables à l'intérêt des travailleurs ; et qu'il s'efforcera d'amener.

**L'UNITÉ NÉCESSAIRE**

L'Unité est rompue ! écrivait hier matin un journal, qui peut-être se désola pour des réalités, il faut qu'avec quelques autres, il se détrompe ! L'Unité serait rompue parce que, dans un effort de clarté, le Congrès a tenu à se prononcer sur deux motions opposées ! Allons donc !

Jamais peut-être, un Congrès, où une discussion aussi importante était à l'ordre du jour, montra une telle dignité, un tel calme, un aussi grand respect des opinions des uns et des autres.

L'Unité n'en fut pas rompue pour la recherche au sein du groupe parlementaire. Le Congrès a vu et ce qu'il a connu aucune base querelle de personnes. Il fut un loyal combat d'idées et marqua la maturité en même temps que la puissance du Parti politique de la classe ouvrière.

**UN PRINCE SE SUICIDE**

Le prince Alexandre Liehtenstein, âgé de 25 ans, s'est suicidé au château de Judenburg, près de Vienne. On présume que le prince avait des difficultés pécuniaires.

**LE TEMPS D'AUJOURD'HUI**

Temps beau et froid ; vent d'Est à 15 mètres ; soleil sans force. Minimum, 0°.

## LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

M. Herriot a été réélu président de la Chambre

Les députés étaient venus nombreux hier à la séance de rentrée de la Chambre. M. Financé, doyen d'âge, qui présidait a prononcé le discours traditionnel de rentrée.

**Le discours de rentrée**

M. Pinaré rappelle tout d'abord l'épreuve magnifique de Locarno qui fera la gloire de la France et fait le procès de la guerre. Il exprime le ferme espoir que les plus hautes voix de la chrétienté ayant entendu ce hymne, les quelques braves aussi belliqueux que factieux qui cherchent à fomenter chez nous la guerre civile seront vite ramenés à la raison. Ils oublient ces préats, que chez nous régnent la liberté de conscience et la liberté de pensée et que toutes les religions jouissent de la même liberté et du même respect. Ils oublient qu'aucune n'est opprimée.

Il termine en exprimant son espoir d'un bon service militaire, vote des assurances sociales, réforme de l'enseignement, réforme concernant le relèvement de la natalité.

Il termine en exprimant son espoir d'un bon service militaire, vote des assurances sociales, réforme de l'enseignement, réforme concernant le relèvement de la natalité.

Il termine en exprimant son espoir d'un bon service militaire, vote des assurances sociales, réforme de l'enseignement, réforme concernant le relèvement de la natalité.

**Le scrutin**

Le scrutin est ensuite ouvert à la tribune pour l'élection du président définitif. Il y a eu sans incident. Les scrutins pour les vice-présidents, les questeurs et les secrétaires sont ouverts dans un salon voisin de la salle des séances.

Le scrutin dure une heure puis la séance est reprise.

M. Pinaré proclame les résultats du scrutin : scrutin pour l'élection du Président définitif.

Nombre de votants : 324 ; bulletins blancs 8 ; suffrages exprimés : 316.

M. E. Herriot, 300 voix ; M. Marcel Cachin, 16 voix.

M. Herriot est proclamé élu Président de la Chambre des députés. La gauche applaudit.

Scrutin pour l'élection de 4 vice-présidents. Votants : 446 ; bulletins blancs ou nuls : 6 ; suffrages exprimés : 440.

MM. Léon BOURGEOIS, 297 voix ; Fernand BOISSON, 287 voix ; Bouilloux-Lafont, 287 voix ; Frédéric Brunet, 240 voix ; Mitral, 238 voix.

Les quatre ayant obtenu la majorité des suffrages sont élus vice-présidents.

Scrutin pour l'élection des secrétaires : Votants : 418 ; suffrages exprimés : 410.

Ont obtenu MM. Ricolfi, 325 voix ; Jules BOYER, 322 voix ; Gastier, 320 voix ; Hubert ROUGER, 316 voix ; Pottier, 315 voix ; Guirin, 315 voix ; Paul BASTID, 303 voix ; Marquet, 296 voix. Tous sont élus.

Scrutin pour la nomination de 3 questeurs. Votants : 425 ; suffrages exprimés : 414.

MM. Saumande, Girard et Barthe sont proclamés élus questeurs.

Le bureau définitif est donc entièrement constitué.

Séance jeudi à 16 heures pour l'installation du bureau définitif et la fixation de l'ordre du jour.

## La rentrée au Sénat

La séance de rentrée a été présidée par M. Fleury, doyen d'âge (il a 86 ans) qui a prononcé l'allocation et les vœux d'usage. Le Sénat a ensuite fixé à jeudi l'élection de son bureau et la séance est levée.

## Le Préfet du Pas-de-Calais Officier de la Légion d'Honneur

Sont promus au titre du sous-secrétariat d'Etat des Finances (régime de libération) : Au grade d'Officier dans l'ordre National de la Légion d'Honneur : MM. PEYTRAL, Préfet du Pas-de-Calais ; Pic, sous-directeur au sous-secrétariat d'Etat des Régions libérées ; Morlé, préfet honoraire, directeur du Contentieux à la Préfecture de la Seine ; Langeron, préfet de la Marne.

Les populations du Pas-de-Calais verront dans le geste du Gouvernement envers M. Peytral la reconnaissance des qualités hors pair d'administrateur, et nous présentons au distingué préfet du Pas-de-Calais, nos meilleures félicitations.

## M. RENOULT EST RÉTABLI

M. René Renoult, garde des Sceaux, ministre de la Justice, complètement rétabli, est rentré mardi matin à Paris. Il a assisté au Conseil des ministres, à l'Élysée, et a repris la direction des services de la Chancellerie.

## "PAS UN PFENNIG POUR LES PRINCES"

On mande de Berlin au « Daily Mail » qu'on peut voir, dans toute l'Allemagne, des affiches contenant ces mots : « Pas un penny pour les princes » et qui ont été apposées pour proposer qu'un plébiscite ait lieu sur la question de savoir si l'on doit donner aux anciens princes les millions de marks qu'ils réclament.

Au cours d'un meeting tenu à Francfort-sur-le-Main, 6.500 personnes ont protesté contre l'octroi de donations aux anciens souverains. Les journaux publient des révélations sur le passé des princes. L'un d'eux, pendant la guerre, alors que le peuple manquait de vivres, nourrissait ses chiens avec de la viande et même avec des omelettes de veau.

L'Unité est rompue ! écrivait hier matin un journal, qui peut-être se désola pour des réalités, il faut qu'avec quelques autres, il se détrompe ! L'Unité serait rompue parce que, dans un effort de clarté, le Congrès a tenu à se prononcer sur deux motions opposées ! Allons donc !

Jamais peut-être, un Congrès, où une discussion aussi importante était à l'ordre du jour, montra une telle dignité, un tel calme, un aussi grand respect des opinions des uns et des autres.

L'Unité n'en fut pas rompue pour la recherche au sein du groupe parlementaire. Le Congrès a vu et ce qu'il a connu aucune base querelle de personnes. Il fut un loyal combat d'idées et marqua la maturité en même temps que la puissance du Parti politique de la classe ouvrière.

**LE RÉVEIL ILLUSTRÉ**  
de cette semaine  
publie la 5<sup>e</sup> Partie  
de son Nouveau  
grand Concours :  
**la Reine  
des Danses**  
doté de 500 Prix  
valeur plus de 10.000

Voir aussi :  
Nos PHOTOS DOCUMENTAIRES  
SUR LA PÊCHE EN MER,  
LE PLUS TERRIBLE DES  
CATACLYSMES : L'INONDATION  
Livre no captivant roman  
nos recettes, conseils pratiques,  
notre chronique de la Mode, etc.

**Le Reveil Illustré**  
est le plus populaire  
et le moins cher  
des hebdomadaires  
16 Pages - 0,30  
LE RÉCLAMER PARTOUT

**LE RÉVEIL ILLUSTRÉ**  
de cette semaine  
publie la 5<sup>e</sup> Partie  
de son Nouveau  
grand Concours :  
**la Reine  
des Danses**  
doté de 500 Prix  
valeur plus de 10.000

Voir aussi :  
Nos PHOTOS DOCUMENTAIRES  
SUR LA PÊCHE EN MER,  
LE PLUS TERRIBLE DES  
CATACLYSMES : L'INONDATION  
Livre no captivant roman  
nos recettes, conseils pratiques,  
notre chronique de la Mode, etc.

**Le Reveil Illustré**  
est le plus populaire  
et le moins cher